La santé dans toutes les politiques locales, une priorité pour ma commune

9 recommandations de la Coalition santé
à destination des futur·es mandataires communaux·ales

#VivreMieux
La santé par & pour tout le monde

COALITION SANTE

Contenu :
Coalition Santé

Graphisme :
Cultures&Santé asbl pour la Coalition Santé

Crédits photos :
American Jael, Jonas Denil, Nappy, Ville de Verviers

Éditeur responsable :
Brieuc Wathelet

Coalition Santé
Bd du Midi 25/5
1000 Bruxelles

Septembre 2024

Cet document peut être téléchargé sur le site :
www.coalitionsante.be

Contact :
info@coalitionsante.be

Les communes et pouvoirs locaux ont la capacité d'agir pour promouvoir le bien-être et la santé de leurs habitantes et habitants : elles endossent un rôle primordial grâce à leurs compétences, leur proximité avec les citoyen·nes et leur connaissance des ressources locales.

Les facteurs sociaux impactent pour plus de 60% l'état de santé des personnes. La santé se joue donc majoritairement en dehors du système de soins. La santé c'est donc aussi le logement, l'environnement, le travail, les loisirs, l'alimentation, l'enseignement, la cohésion sociale, l'aménagement du territoire, la participation à la vie associative… autant de matières qui touchent aux compétences des communes.

Pour les élections communales, la Coalition santé propose de mettre la santé au cœur de toutes les politiques locales.

Elle invite les futurs conseils et collèges communaux à s'engager en faveur de la santé pour les 6 prochaines années en prenant en compte les recommandations suivantes :

Intégrer une vision de santé et de bien-être transversale à toutes les compétences communales

Exemples de mesures :

- Inscrire “La santé dans toutes les politiques” comme une priorité du programme de politique communale.
- Analyser l’impact positif ou négatif de toute décision politique sur la santé : en quoi elle améliore la qualité de vie et la santé des populations.

Reconnaître une compétence santé au sein du Collège et lui consacrer un budget

Exemple de mesure :

- Désigner un·e échevin·e en charge de la santé, ambassadeur·rice de la vision de la santé dans toutes les politiques.

Renforcer la consultation, la participation et la concertation dans l’élaboration des politiques

Exemples de mesures :

- Soutenir des comités de quartier permettant de faire remonter certains besoins en matière de santé.
- Mettre en place des conseils consultatifs communaux.
- Coopérer et associer aux décisions le secteur associatif et les représentant·es des publics spécifiques.

Sensibiliser les mandataires et l’administration communale aux enjeux de promotion de la santé et d’accès aux soins

Exemple de mesure :

- Organiser des formations auprès des élu·es et du personnel communal relatives à la promotion de la santé et à la prévention en matière de santé, au concept de “health in all policies”, aux enjeux liant environnement et santé…

Mettre en œuvre des politiques favorables à la santé

particulièrement en matière de :

Logement

→ Améliorer l'offre de logements sociaux pour répondre à des critères santé et correspondre aux besoins de la population.

→ Développer l'offre d'habitats intergénérationnels et solidaires, ainsi que l'offre de logements d'urgence.

→ Garantir une offre suffisante de logements abordables et de qualité.

Aménagement du territoire

→ Aménager les espaces de manière à encourager la mobilité douce et l'activité physique.

→ Créer des espaces verts et des lieux favorisant le « vivre ensemble ».

→ Porter une attention à l'accessibilité de l'espace public aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.

Alimentation

→ Soutenir les circuits courts et rendre accessible une alimentation durable, locale, et non-transformée.

→ Assurer que des terrains publics, voire des locaux publics puissent être réservés à des projets citoyens, associations, écoles, coopératives, maisons de repos ou, par exemple, à des jeunes entrepreneur·euses maraicher·es.

→ Développer des partenariats entre l'aide alimentaire, le CPAS, des producteur·rices locaux·ales ou coopératives alimentaires pour augmenter l'offre et l'accessibilité à des produits sains pour les publics les plus fragilisés.

Travail

→ Proposer au sein des services communaux des emplois durables et de qualité avec des conditions de travail dignes en incluant un volet « insertion professionnelle ».

Enseignement

→ Contribuer à rendre le milieu scolaire favorable à la santé à travers des investissements en matière d'offre alimentaire saine, d'espaces de loisirs...

→ Encourager les activités scolaires et extrascolaires promouvant des modes de vie favorables à la santé et le développement des compétences psychosociales.

→ Soutenir le développement d'actions et de partenariats entre les acteurs de la prévention et l'école.

Cohésion sociale

→ Financer de manière structurelle les associations culturelles et sportives permettant de créer du lien social.

→ Mettre en place des dispositifs pour soutenir les personnes isolées (en particulier les aîné-es).

Faciliter l'accès aux services de santé de première ligne

Exemples de mesures :

- Favoriser l'installation des centres de santé intégrés et maisons médicales au forfait (pluridisciplinaires) au sein de la commune.
- Simplifier et harmoniser l'ouverture du droit à l'AMU (Aide Médicale Urgente) et le respect de son cadre légal afin de permettre un accès aux soins pour toute personne résidant sur le territoire.
- Faciliter l'accès à l'interruption volontaire de grossesse via une procédure accélérée d'octroi de l'AMU.

Assurer l'accessibilité des services communaux à toutes et tous en prenant en compte les besoins spécifiques de certains groupes

(personnes en situation de handicap, personnes ayant des difficultés avec l'écrit, personnes sans chez-soi...)

Exemples de mesures :

- Garantir des guichets physiques (avec de larges plages horaires) et un accueil téléphonique de l'ensemble des services communaux.
- Adapter les documents aux personnes ayant un faible niveau de littératie.

Améliorer les connaissances sur la santé des populations et sur les inégalités en matière de santé qui existent sur le territoire

Exemples de mesures :

- Collaborer avec les instituts de statistiques régionaux ou provinciaux pour avoir des données socio-épidémiologiques à l'échelle de la commune
- Collaborer avec les acteur·trices locaux·ales de santé, notamment de la prévention et de la promotion de la santé pour élaborer des diagnostics.

Encourager la coordination des acteurs du territoire sur les questions de santé

Exemple de mesure :

- Organiser des lieux de concertation avec les acteur·trices locaux·ales de santé et y discuter des actions communes à mener en faveur de la santé.

L'approche de la Santé dans toutes les politiques au niveau local promue par l'Organisation Mondiale de la Santé incite les divers secteurs de la politique communale à se concerter et à établir des synergies afin d'identifier les effets de leurs décisions sur la santé de la population.

Cela suppose que dans une commune, tou·tes les élu·es concourent activement à la santé et à la qualité de vie de la population.

COALITION SANTE

Action santé solidarité

La Coalition santé est une initiative de la société civile
dans laquelle une quarantaine d'organisations
(associations, syndicats, mutuelles)
s'engagent en faveur de la santé de tous et toutes.

www.coalitionsante.be